



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 02/06/2026
ID : 057-245700695-20260520-C20260519_05_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs,

Roland BALCERZAK,
Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ, Rachel ZIROVNIK,
Michel HERGAT, Denis BAUR, Eric GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Philippe GAILLOT, Sylvie BIRCK, Cyril LAUTERFING, Michel SCHMITT, Flavie THEVENET, Katia SORIA, Jean-Luc MANSUY, Yves LICHT, Sandra GOMES, Thierry MICHEL, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Alain REDINGE, Jonathan ROSA représenté par sa suppléante Virginie CHOLEY, André DEL PIZZO, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, Hervé PATAT, Aurélie DEROUT, Christophe ZIELINSKI, Paul GANTIER, Patricia VEIDIG, Yannick OLIGER, Karine GARAVAGLIA, Frédéric MESLARD, Laure BASTIEN, Evelyne SCHMITTER, Christelle MAZZOLINI, Joël IMMER, Brigitte DA COSTA, Nicolas DZIEZUK, Anaïs BELKHIRI, Nicolas MORIN, Betty DE LUCIA

Absents avec procuration :

| | | |
|----------------------|---|-------------------|
| Hervé GROULT | à | Michel HERGAT |
| Eric PECQUEUR | à | Nicolas MORIN |
| Magali DE DIJCKER | à | Roland BALCERZAK |
| Joseph GHAMO | à | Evelyne SCHMITTER |
| Elisabeth SIMONCELLI | à | Jean-Marc VACCARO |

Absent excusé : Stéphane PFLUMIO

Date de la convocation : 13 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents : 44
Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Nicolas DZIEZUK



5. Objet : MOSELLE ATTRACTIVITE - Désignation du représentant de la CCCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 7 mars 2017 actant l'adhésion de la CCCE à l'Agence Moselle Attractivité,

Vu les statuts de l'association Moselle Attractivité,

Considérant que Moselle Attractivité a pour objet de contribuer à l'attractivité de la Moselle et de ses territoires dans les domaines du développement économique, touristique, culturel, sportif, évènementiel, enseignement supérieur, etc., dans les limites des compétences respectives de chaque membre.

Le Conseil communautaire doit intégrer 1 membre pour représenter la CCCE.

Suite au renouvellement du Conseil communautaire,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 mai 2026,

Il est nécessaire de procéder à la désignation du membre représentant la CCCE au sein de Moselle Attractivité.

Est candidat :

1. Olivier KORMANN

Monsieur Olivier KORMANN est désigné représentant de la CCCE au sein de Moselle Attractivité, à l'unanimité.

Vote : Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 20 mai 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

